



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3110**

commune (s) :

objet : Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'un logiciel d'aide à la conception des carrefours à feux pour la direction de la voirie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012

Décision n° B-2012-3110

objet : **Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'un logiciel d'aide à la conception des carrefours à feux pour la direction de la voirie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon possède le logiciel Diagramme, utilisé depuis 1997 par la direction de la voirie pour l'assister dans la conception des carrefours à feux. Il est aujourd'hui totalement obsolète. Une nouvelle solution logicielle, s'interfaisant avec les applications existantes, et notamment avec la GMAO Criter (gestion des interventions de maintenance) et le PC Criter, et assurant une aide à la conception des carrefours à feux et à leur mise en service pour l'unité "Mobilité urbaine" de la direction de la voirie est donc nécessaire.

Les prestations à réaliser seraient les suivantes :

- concevoir et réaliser les diagrammes de carrefours à feux,
- produire une représentation visuelle de leur fonctionnement,
- générer un fichier de paramètres (à la norme -DIALOGUE standard pour les équipements de régulation de trafic-DIASER) pour programmer les automates qui pilotent les feux.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 années.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un marché ayant pour objet la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'un logiciel d'aide à la conception des carrefours à feux pour la direction de la voirie,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'un logiciel d'aide à la conception des carrefours à feux pour la direction de la voirie, ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 205 100 - fonction 20, pour un montant de 382 720 € TTC maximum sur la durée totale du marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.